

## 20 mai 1525 (b)

Décision de la Faculté de Théologie, après examen, de censurer et de détruire les trois opuscules, étudiés en ms., qui nous sont parvenues dans l'ex. de Genève. = *Louanges mariage, manière de prier, symbole des Apostres*.

Allen donne ce texte (Op. Epist., # 1579, l. 175-190)

Voir Telle, éd. *Déclamation*, pp. 76 sqq. ; éd. *Symbole*, pp. 41-42.

BN ms. lat.1782, f° 172 (ou ms. Lat. 3381 B f° 57 v. - 58 v.).

D'Argentré II, 1, p. 40-41.

LXVIII (f° 172) : « *Die sabbati XX mensis maii V<sup>c</sup>XX, audita relatione finali de contentis in tribus libellis Erasmi Roterodami in vulgare translatis, qui sunt Encomium matrimonii, Brevis admonitio de modo orandi et symbolum, fuit dictum quod, cum multa in illis contineantur vel impia vel absurda vel bonis moribus perniosa aut heretica, nullatenus permitti debet ut imprimatur Parisius sic translata, sed quod omnino deberent supprimi, cum pias offendant in multis aures ; fuerant autem illi libelli per dominum regis in suprema curio procuratorem uni magistrorum Facultatis traditi, ut videret si possent sine periculo imprimi, quod ille, quia vidit rem gravem, non ausus est definire sine Facultatis consilio ; unde rem ei proposuerat die prima hujus mensis mai, qui deputavit alios tres qui visitarent, etc., et referrent, ut dictum est, etc.* »

DFTP

Delisle, LXVIII

Allen, # 1579 n.

Voir aussi au 1<sup>er</sup> juin pour *Querimonia Pacis*.

Traducteur pas mentionné, mais vraisemblablement personne (?\*) n'ignorait que ce fût Berquin ; cette 1<sup>re</sup> condamnation était destinée à préparer de nouvelles procédures contre lui et Erasme.

[Voir le document associé page 190](#)

« estant à pleine délivrance, [Berquin] dit et maintient que lesdicts juges luy avoient fait tort et les menassa. Si les mist en procès de la cour de Parlement disant qu'il en voulait avoir réparation, et depuis sollicita très asprement eu ladicte cour de Parlement contre eulx. »

*Journal d'un bourgeois*

« A leur avis [ses informateurs], son crime le plus grave, c'était d'afficher franchement la haine qu'il ressentait contre certains personnages maussades, théologiens et moines non moins féroces que stupides. Il se déchaînait publiquement contre eux et ne pouvait dissimuler son indignation. »

Erasme, # 2188.

1. Noter qu'Erasme avait intérêt à faire passer Berquin pour un homme de sang, dominé par sa haine des « théologastres », conduit par ses passions plus que par ses convictions → donne à ses procès un aspect « règlement de compte personnel », limitant ainsi sa responsabilité morale et intellectuelle.
2. Noter qu'il écrit vraisemblablement d'autres choses que sur son procès (ex. ce qui est soi disant perdu par son valet)
3. Reconnaître aussi que de 1527 à 1529, sa première préoccupation est de confondre ses juges : une personnalisation de son combat (ex. Articuli).
  - riposte à la hauteur de l'humiliation et de sa crainte de perdre la vie.
  - Un polémiste né (speculum theologastorum = une de ses 1<sup>res</sup> œuvres).
  - La partie « engagée » de ses convictions « théologiques » = détruire (au moins affaiblir) le monopole d'interprétation des Textes ; réfute le « magister » que se donnent les théologiens.
  - C'est aussi un politique - (NdT : phrase rajoutée en dessous : ) et un « militaire », on ne laisse pas derrière soi une place-forte !- ; mais n'a pas su évaluer correctement les rapports de force. Observe qu'avec l'appui de Roi peut renverser l'obstacle aux réformes.
  - Sûr de son bon droit.

« il avait quelque ressemblance avec la palme » i.e. le roseau. (Erasme, # 2188).

Mais cette attitude de « provocation » ne date pas de 1527 ; lorsqu'il s'obstine à traduire et publier Erasme, lui aurait objecté qu'il faut saisir les théologiens « la main dans le sac », prouver sur le vif leur mauvaise foi, leurs procédés pervers... (Erasme, # 2188).

La tactique du flagrant délit.

« Il conçut alors une hardiesse vraiment surprenante. Il se promettait en effet non seulement l'acquiescement mais encore la victoire, et même une victoire brillante. La victoire, disait-il, était entre ses mains, mais il préférait que le procès finisse un peu plus tard, pour que son triomphe fût éclatant. Changeant déjà de rôle, il attaquait la très sainte Faculté elle-même, les moines et les partisans de Béda en les accusant d'impiété. Car il avait surpris certains secrets dans leurs agissements. »

Erasme, # 2188

Selon Erasme (# 2188), Berquin aurait convaincu un quidam (P. Toussain ?) d'écrire à Erasme pour le convaincre à s'engager aux côtés de Berquin.